

PUBLICATION PÉRIODIQUE
ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de Recettes de la D.R.A.F.
C.C.P. Montpellier 5238-57

GRANDES CULTURES

N° 5 - 16 juin 1986

LUZERNE A GRAINES

(en collaboration avec la FNAMS et les SUAD de l'Aude, du Gard et de l'Hérault)

TORDEUSES : PREMIÈRES SORTIES MASSIVES
1 - EN ZONES PRÉCOCES COTIÈRES : DÉBUT DE TRAITEMENT
2 - EN ZONES TARDIVES : ATTENDRE

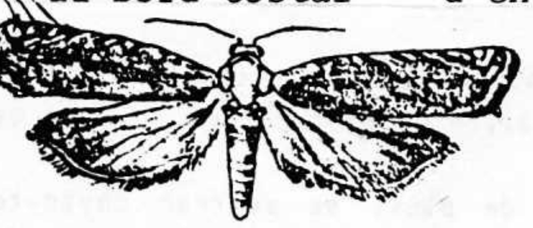
TYCHIUS - PUNAISES : SOYEZ VIGILANTS

Le SEUIL DE NUISIBILITE DE 30-35 captures est souvent atteint et quelquefois largement dépassé (Arles : 272, St Gilles : 116) en zones précoces cotières ou le STADE SENSIBLE GOUSSE VERTE est prédominant.

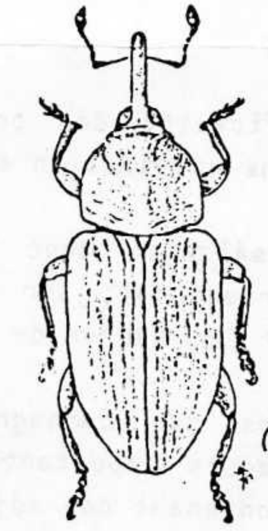
En zones plus tardives ouest-audoise et nord gardoise cette même situation ne devrait apparaître que dans une quinzaine de jours. Nous vous tiendrons au courant de la situation.

TRAITEZ à l'aide d'une spécialité (Azophene, Zolone) contenant de la phosalone à raison de 1000 g de ma/ha, de préférence en soirée en l'absence de pollinisateurs

3-5 stries noires au bord costal *15 à 20 mm d'envergure alaire*

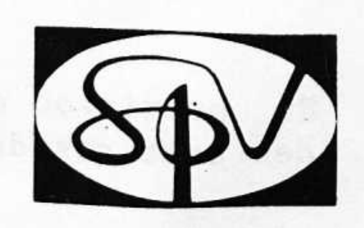


Adulte de tordeuse
couleur gris-brunâtre



Adulte de tychius
(largeur 2,5 mm)
couleur verdâtre
(Seuil d'intervention 25 en 5x5 coups de FF)

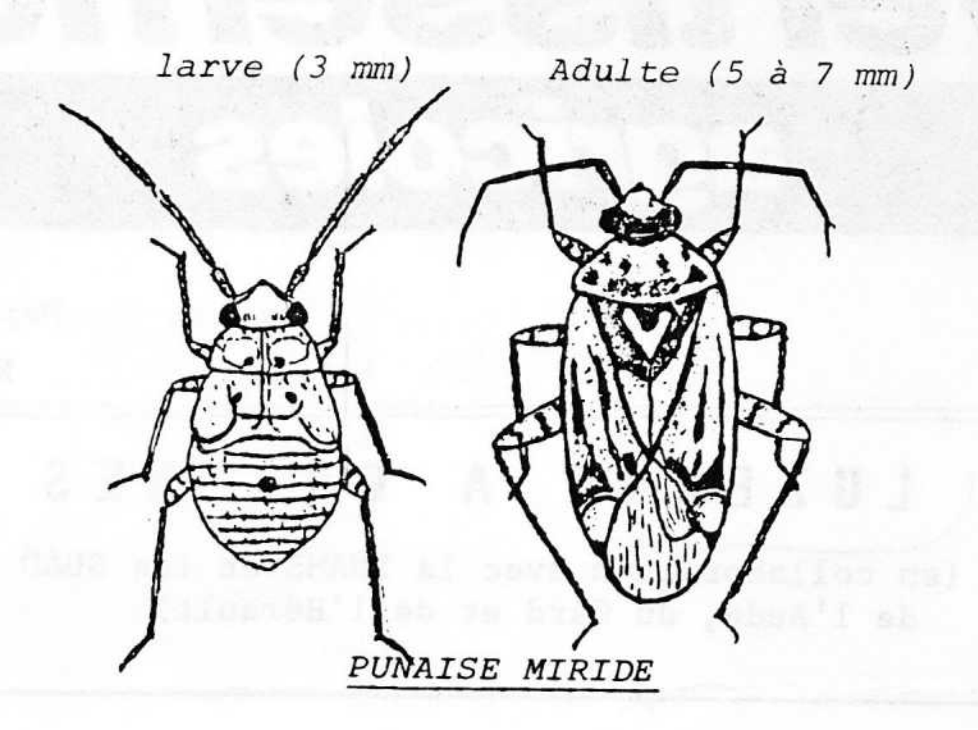
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
ÉDITION DE LA STATION LANGUEDOC - ROUSSILLON
Maison de l'Agriculture - Bâtiment 5, place Chaptal
34076 MONTPELLIER CEDEX - Tél. 67.92.41.42



Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Le Directeur, M. FREYDIER - N° d'inscription 531 AD

P 7

CONTRE LES PUNAISES, préférez une spécialité contenant de l'endosulfan à raison de 1000 g de m.a./ha (seuil d'intervention 50 en 5 x 5 coups de F.F.).



PUNAISE MIRIDE

MAIS

(en collaboration avec le
SUAD de l'Hérault)

PYRALE : 1 - Le premier vol a commencé au début du mois de juin (observation en cage / 1000 cannes à Montpellier).

2 - POSITION COMMUNE AGPM-SPV CONCERNANT L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR LUTTE CONTRE LA PYRALE DU MAIS

POUR COMBATTRE LA PYRALE DU MAIS LES SPECIALITES PHYTOSANITAIRES DOIVENT ETRE EMPLOYEES SEULES ET NON EN MELANGE .

En effet,

- L'efficacité des produits actuellement homologués pour combattre la PYRALE du maïs n'est pas améliorée par une utilisation en mélange avec des spécialités anti-pucerons ou avec des adjuvants.

- Ces mélanges avec des adjuvants peuvent, de plus, se montrer phyto-toxiques. Les légères blessures qu'ils provoquent, sur les tissus en pleine multiplication cellulaire de l'épi, sont autant de portes d'entrée pour les spores de charbon du maïs (Ustilago Maydis).

Au cours des campagnes passées, une fréquence inhabituelle d'attaque de charbon avec en particulier des tumeurs importantes et dommageables sur épi a été constatée dans les parcelles traitées avec des mélanges contenant des adjuvants.

Les variétés de maïs ne peuvent être incriminées.

En prévision des traitements contre pyrale du maïs, se reporter au dépliant "protection des cultures du maïs" joint au bulletin n°2 du 17 avril 1986.